

Changement de propriétaire / Véhicule importé

À fournir pour un véhicule acheté en dehors du territoire Français.

Carte grise	étrangère
Un contrôle technique	de moins de 6 mois, réalisé en France pour les véhicules de plus de 4 ans.
Facture d'achat ou déclaration de cession	établie par le garage à l'étranger ou la déclaration de cession émis par le vendeur étranger à destination de l'acquéreur français
Certificat de conformité	de l'UE ou certificat de conformité National ORIGINAL, délivré par le constructeur.
Quitus fiscal	A demander au service des impôts (pour véhicule à moteur arrivant de l'Union Européenne), ou un courrier de demande de dispense (de - d'un an) Cerfa des douanes 846A : à demander au service des douanes (pour véhicule à moteur hors U.E.).
Si l'immatriculation est italienne	le document PRA original
Un justificatif d'assurances du véhicule	fournir un certificat ou une attestation d'assurances
Permis de conduire du titulaire	correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
Si co-titulaire	La pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale D'Identité - Passeport - Permis de conduire), une par co-titulaire.
Un justificatif de domicile	datant de - de 6 mois, à l'adresse précise, du titulaire qui va figurer sur la carte grise. (titre de propriété - facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation assurance logement - quittance de loyer d'un professionnel immobilier). Dans le cas d'une personne hébergée : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant - copie justificatif de domicile de l'hébergeant - une attestation sur l'honneur cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.
Pour les personnes morales	le K-bis de moins de 2 ans et la pièce d'identité d'un gérant en cours de validité
Procuration originale	présentée avec les pièces d'identité du titulaire de la carte grise (le mandant) et de celui qui réalise la démarche (le mandataire). La procuration doit être faite en autant d'exemplaires qu'il y a de co-titulaires. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant.
* Demande de certificat d'immatriculation	complétée et signée de chacun des demandeurs. Si vous êtes mineur, le document doit être signé par une personne investie de l'autorité parentale (avec une copie de la pièce d'identité) ou du tuteur légal (le jugement du juge des tutelles devra être présenté).
* Mandat d'immatriculation	complété et signé de chacun des demandeurs. Si vous êtes mineur, le document doit être signé par une personne investie de l'autorité parentale (avec une copie de la pièce d'identité) ou du tuteur légal (le jugement du juge des tutelles devra être présenté).

* Vous n'êtes plus dans l'obligation de compléter ces 2 formulaires. Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Si vous désirez les compléter vous même, ces formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeable sur notre site www.cartaplac.com.

Coût de la démarche : Un chèque adressé à CARTAPLAC et le règlement de 39,90€

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC

